

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2009 A 19 HEURES**

Le trente novembre deux mille neuf à dix neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Michel HOUEL Sénateur Maire.

**ETAIENT PRESENTS** Mr HOUEL  
 Mme AUTENZIO - Mr LETISSIER - Mme RAVET - Mr CHILLY -Mme RICHARD  
 Mr HAUDECOEUR - Mme PHILIPPIN - Mr GHENIN Adjoints  
 Mme GODARD - Mrs GUILLAUMY - GAILLOT - Mme LANDRIEUX - Mrs  
 LIND - BRUANDET - Mmes LIMMOIS - DJARIAN - Mr APPINO - Mme  
 DOUTRELAND - Mr MACHY - Mmes LALLEMENT - NAVARO -  
 Mme STEINER - Mrs ANDRE - CREMOND - Mme LARMIGNAT

**ABSENT AYANT**  
**DONNE POUVOIR** Mr HUYGHE ayant donné pouvoir à Mme RAVET

**SECRETAIRE DE**  
**SEANCE** Mme Laurence NAVARRO

**ORDRE DU JOUR**

**I – DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE 2010**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2312-1,

**CONSIDERANT** que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu à l’assemblée sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l’examen de celui-ci,

Après avoir entendu l’exposé de Madame Valérie PHILIPPIN Maire adjoint chargé des Finances,

Le conseil municipal :

**PREND ACTE :**

Que le **Débat d’Orientation Budgétaire** pour l’année 2010 s’est tenu.

**II - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D’ACQUERIR UN TABLEAU**

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

*Article 1<sup>er</sup>*

**DECIDE** d’acquérir un tableau huile sur toile de 65 x 50 de Robert LP LAVOINE représentant le Quai des Tanneries pour le prix de 1 200 €

*Article 2<sup>ème</sup>*

**AUTORISE** Monsieur le Sénateur Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

**III - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L’ACQUISITION D’UN TABLEAU**

VU, la délibération n° 63 du 30 novembre 2009 par laquelle le conseil municipal autorise Monsieur le Sénateur Maire à acquérir un tableau de Robert LP LAVOINE représentant le Quai des Tanneries d’une valeur de 1 200 €

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Sénateur Maire à solliciter l'attribution d'une subvention de 600 € sur la réserve parlementaire et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**IV - DISSOLUTION DU SYNDICAT POUR LA GESTION DU CONSERVATOIRE ANDRE MALRAUX : REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT**

Afin de finaliser la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Conservatoire André Malraux,

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*Article 1<sup>er</sup>*

**DECIDE** la répartition suivante de l'actif et du passif du Syndicat de la façon suivante :

1/3 pour un montant de 600,95 € au bénéfice de la commune de Crécy la Chapelle

2/3 pour un montant de 1 201,90 € au bénéfice de la commune de Quincy Voisins

**V - ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 51/2009 : REPARTITION ET UTILISATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE**

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'annuler la délibération n° 51 du 12 octobre 2009 ayant pour objet la répartition et l'utilisation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière qui devait être consacrée à l'aménagement de la sécurité Rue Charles Dullin à Férolles.

**DEMANDE DE DEGREVEMENT SUITE A UNE FUITE D'EAU 52 AVENUE DE L'ENSOLEILLEE**

**Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.**

**VI - DESIGNATION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PROJETS COMMUNAUX**

Dans le cadre de la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la désignation d'une équipe de Maîtrise d'œuvre/OPC pour la réalisation des opérations communales en matière d'aménagement, de construction ou de réhabilitation.

La consultation ayant donné lieu à la conclusion d'un marché à bons de commande, conclu pour un montant d'honoraires maximum de 206 000 euros HT et pour une durée de 4 ans.

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*Article 1<sup>e</sup>*

**APPROUVE** le choix de la Personne responsable du Marché, à savoir :

- Agence CARRERE, Architectes à MEAUX (77), mandataire de l'équipe,

- CPA CONSEILS, Architecte paysagiste à JUILLY (77)

- Michel SUIFFET, Economiste de la construction à CHELLES (77)

*Article 2<sup>ème</sup>*

La rémunération sera calculée suivant les taux ci-dessous :

.../...

<b>Montant des travaux en euros HT</b>			
	Jusqu'à 200 000 €	De 200 001 à 400 000 €	400 001 € Et plus
<b>BATIMENT</b> : Missions de base ESQ à AOR	10 %	9,5 %	9 %
<b>BATIMENT</b> : Mission OPC	2 %	1,5 %	1 %

*Article 3<sup>ème</sup> :*

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché désigné ci-dessus

## **VII – DECISIONS DU MAIRE**

Les décisions suivantes ont été prises :

- n° 31 Conception réalisation de l'étude préalable au Contrat Régional
- n° 32 Contrat de services « E. MAGNUS ENFANCE »
- n° 33 Reconduction du contrat de dératisation
- n° 34 Réhabilitation de la façade de la salle des fêtes
- n° 36 Contrat de service de visioconférence de langues Crécy la Chapelle/Educastream
- n° 37 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la délégation du service public d'assainissement collectif

**SEANCE LEVEE A 20 H 30**